

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 janvier 2018

DÉSERTIFICATION MÉDICALE - (N° 477)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 6

présenté par

M. Bazin, Mme Anthoine, Mme Valérie Boyer, M. Brochand, M. Cattin, M. Pierre-Henri Dumont,
M. Ferrara, M. Furst, M. Grelier, M. Hetzel, Mme Lacroute, M. Lurton, M. Reitzer et M. Vialay

ARTICLE 4

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article prévoit un gage de l'application du tiers-payant.

Car c'est là un argument supplémentaire à la défaveur de ce système du tiers-payant, c'est que ce système représente un coût supplémentaire non seulement pour les professionnels médicaux mais aussi pour l'Etat.

C'est pourquoi il convient de mettre fin à l'une des mesures emblématiques du précédent quinquennat, mesure inadaptée qui ne résout en rien les problèmes auxquels elle est censée remédier.